



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.2/49/7
27 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Question de la déclaration tendant à proclamer l'année 1998 Année internationale de l'océan

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 1994/48 du 29 juillet 1994, le Conseil économique et social a réaffirmé les dispositions de la résolution 2.5 adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa vingt-septième session (voir E/1994/17, annexe) et demandé à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session d'envisager de proclamer l'année 1998 Année internationale de l'océan.
2. Cette question sera examinée par la Deuxième Commission au titre du point 12 de l'ordre du jour.
